
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG
Mardi 28 octobre 2025 – 13h15 à 14h30 IST

WENDY PROFIT

Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer dans une minute. Nous allons commencer la séance. Veuillez lancer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à la réunion conjointe du conseil d'administration et de la CSG. Je m'appelle Wendy Profit et je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Sachez que la séance est enregistrée et est régie par le code de conduite de participation de l'ICANN, par les normes de comportement de l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de l'ICANN. L'interprétation pour cette séance sera faite en anglais, en français et en espagnol. Veuillez observer les directives suivantes pendant la séance. Je les mettrai également dans le chat. Pour référence, c'est une réunion entre la CSG et le conseil d'administration de l'ICANN. Donc, il n'y aura pas de questions du public pendant la séance, sauf si nous avons un peu de temps à la fin. Pour les membres de participation à distance de la CSG, si vous voulez parler pendant la séance, levez la main dans Zoom et vous aurez la possibilité de mettre en marche votre micro quand on vous le dira. Ceux qui sont présents dans la salle pourront utiliser le micro salle. Veuillez donner votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si c'est une langue autre que l'anglais et veuillez

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

parler clairement et lentement. Je donne maintenant la parole à la présidente du conseil d'administration de l'ICANN, Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA

Merci Wendy, et bienvenue à tous pour la troisième réunion bilatérale du conseil d'administration, qui sera donc avec la CSG. Avant de céder la parole à Chris Buckridge, qui va organiser la réunion au nom du conseil d'administration, je pense que ce serait bien qu'on se présente. On pourrait peut-être commencer ici et faire un tour de table. Merci.

MARIE PATTULLO

Marie Pattullo. Je suis représentante de la CSG pour l'unité constitutive des entités commerciales.

MASON COLE

Mason Cole, président de la BC.

JOHN MCELWAINE

John McElwaine, président de l'IPC.

JAMES GALVIN

James Galvin, liaison SSAC au conseil d'administration de l'ICANN.

CHRIS CHAPMAN

Chris Chapman, vice-président de l'ICANN.

BECKY BURR	Becky Burr, siège 13.
TRIPTI SINHA	Tripti Sinha, présidente du conseil d'administration.
KURTIS LINDQVIST	Kurtis Lindqvist, président-PDG.
CHRIS BUCKRIDGE	Chris Buckridge, membre du conseil d'administration.
PHILIPPE FOUQUART	Philippe Fouquart, président de l'ISPCP et président intérimaire de la CSG.
SUSAN MOHR	Susan Mohr, vice-présidente de l'ISPCP.
OSVALDO NOVOA	Osvaldo Novoa, ISPCP, conseiller à la GNSO.
TRIPTI SINHA	Merci et bienvenue à tous. Nous avons toujours hâte d'avoir ce dialogue et c'est Chris Buckridge qui va gérer le dialogue pour nous. Chris.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci beaucoup, Tripti. Nous faisons ces réunions avec le conseil d'administration et les unités constitutives depuis un certain temps. Je crois qu'avec la CSG, nous avons eu d'excellentes discussions dans le cadre de ce format. Cette fois, nous poussons encore plus loin les choses pour avoir une discussion vraiment très ouverte et très libre. Je crois que le conseil d'administration a posé une question à la CSG par rapport à ce qu'on voulait faire, et donc je vais vous lire cette question pour donner le contexte. Selon la CSG, quelles devraient être les priorités en matière de politique de l'ICANN et du conseil d'administration pour 2026 si l'on prend en considération le plan stratégique quinquennal, le réexamen du SMSI+20 et le groupe intercommunautaire sur la révision des révisions? La CSG avait suggéré que ça suffisait pour la conversation. Il y avait suffisamment de substance et que la discussion pourrait être ouverte. Donc j'ai hâte et peut-être que Philippe pourra nous en dire un petit peu plus pour introduire le reste.

PHILIPPE FOUQUART

Donc, on a parlé de manière informelle de ça, mais je pense que le moment est opportun pour moi. Et je voudrais dire que la raison pour nous, c'est que nous avons eu beaucoup de contenu à rassembler pour la discussion, parce que la question était suffisamment large pour fournir notre point de vue. Et, de fait, il ne faut pas que ceci soit mal interprété comme un manque d'intérêt par rapport à ce dialogue. Simplement, je note que c'est un petit peu inhabituel par rapport à d'autres séances que vous avez eues,

avec d'autres unités constitutives, mais on peut être plus spécifique que d'autres communautés. Donc, ce que nous avons fait, c'est que nous avons passé en revue un certain nombre de sujets qui étaient pertinents par rapport à ces questions. Nous allons donc faire un tour de table des différents groupes constitutifs. Mais avant d'aller plus loin, les documents que nous avons vus, les informations que nous avons reçues, ce qui nous a frappé, c'est qu'il y a un certain nombre de choses qui correspondent à l'objectif stratégique numéro deux, par rapport à l'excellence dans l'organisation. Et la plupart, c'est une question de durabilité et de résilience pour l'avenir, pour le moyen terme, pas forcément du point de vue technique. Et comment rester pertinent? Ce matin, on a fait référence à des mesures basées sur la performance dans le dialogue avec le SSAC. Et personnellement, je trouve que c'était un concept tout à fait intéressant. Je ne sais pas si cela s'applique au processus d'élaboration de politiques, mais il me semblait que c'était quand même une idée tout à fait intéressante. Ceci étant, je vais céder la parole à la BC maintenant. Peut-être pour qu'elle puisse répondre à la question du conseil d'administration.

MASON COLE

Mason Cole pour la BC. Merci. Donc tous à la BC, on apprécie les questions qui ont été posées par le conseil d'administration à la BC. À la BC, nous essayons d'organiser nos perspectives par rapport à certaines des priorités. Pour les priorités, nous essayons de passer par le modèle de l'ICANN et mettre ceci en lien avec la question du

conseil d'administration. Donc, je vais regarder mes notes un instant. La première perspective que nous avons, c'est que, dans le plan stratégique, ICANN org a identifié, repéré comme priorité le besoin d'améliorer le cycle de vie. 1.2.4, incorporation de la flexibilité de la méthodologie dans les politiques et l'élaboration de conseils. Donc incorporer ceci avec des méthodologies flexibles et agiles. C'est une focalisation pour la CSG en ce qui concerne l'abus du DNS, qui est une des grandes questions pour nous, et c'est quelque chose qui est dans la mission de l'ICANN.

La CSG est de plus en plus préoccupée parce que le cadre d'élaboration de politiques n'est pas suffisamment agile, nous semble-t-il, pour gérer cette question qui évolue si rapidement, celle donc de l'utilisation malveillante du DNS. Donc même si on se concentre de manière très ciblée sur les domaines d'élaboration de politiques consenties, et certes, nous sommes heureux que la communauté s'en préoccupe. L'appareil PDP, quand on inclut tout le cycle, toutes les étapes – élaboration de politiques, considération par le conseil, révision de la mise en œuvre, donc la politique prend au moins un an.

Les facteurs de stress du DNS, tout ce qui arrive contre le DNS continue de s'accroître. Donc un PDP de deux ans. La manière dont on gère les PDP actuellement, c'est inquiétant. Cela ne fait qu'amplifier le problème d'abus et l'abus a un impact sur ceux que nous représentons, et c'est pour ça qu'on en parle souvent. Comme l'ICANN l'a dit, c'est un risque. Les PDP qui durent si longtemps ont un impact sur la gestion des événements adverses externes de

l'ICANN, et cela a un impact sur le processus de décision, ce qui cause des retards par rapport à des choix stratégiques qui ont un impact sur la performance de l'ICANN. Et ça, ça nous inquiète. Voilà pourquoi nous le mentionnons dans le cadre de cette question.

Deuxième point, du point de vue de la B.C. par rapport à la priorité 4.1.2. Donc atténuation des menaces au système d'identificateur unique. Et comment minimiser ces menaces? Donc, encore une fois, une opportunité pour l'ICANN, les membres de la CSG font l'expérience des préjudices dus à l'utilisation malveillante du DNS et ces abus ne font que s'accroître. La CSG souhaiterait qu'il y ait une meilleure atténuation de l'abus des DNS. Cela fait déjà plusieurs années que nous en parlons. Nous devons insister, il faut y prêter attention. Nous travaillons maintenant sur l'utilisation malveillante du DNS par un PDP, et c'est très bien. Mais c'est un problème à long terme qui ne va faire que s'accroître.

La CSG croit qu'ICANN Org devrait avoir une approche à long terme pour identifier et atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Et donc, nous souhaiterions que cela devienne une question permanente à la GNSO et comme à la ccNSO, nous plaidons en faveur d'un comité permanent pour l'utilisation malveillante du DNS pour gérer l'abus du DNS sur le long terme. Pour nous, ce serait un outil que toute la communauté pourrait utiliser pour qu'on prête toujours attention à l'utilisation malveillante du DNS. Et donc la CSG aimerait y contribuer de manière à ce qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les ressources de l'ICANN, sur les ressources de la communauté. Voilà, donc c'était très long, mais simplement

pour dire deux choses. On souhaite avancer dans ce sens. Je m'arrête là et j'écoute vos questions. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci Mason. Je regarde mes collègues au conseil. Je vois Jim. Je pense qu'il veut répondre.

JAMES GALVIN

Alors je vais me concentrer sur le sujet de l'utilisation malveillante du DNS d'abord et tout ce que vous avez dit à ce sujet. C'est vrai. Les préoccupations d'utilisation malveillante du des données sont une priorité partagée entre le conseil d'administration et la communauté dans son ensemble. C'est vraiment quelque chose qui est en haut de la liste, toujours présent. Le conseil d'administration a son propre groupe de travail permanent sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous en avons un nous aussi et de mon point de vue, je pense que ce serait quelque chose d'intéressant pour le Conseil de la GNSO. Il devrait y réfléchir de leur côté. Donc peut-être que cela permettrait d'être tous sur la même longueur d'onde puisque c'est une priorité pour tous. Mais ce n'est pas au conseil d'administration de les forcer dans ce sens. Maintenant, cette suggestion est tout à fait méritoire.

Par rapport aux PDP, en particulier en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, je crois que ce qui est difficile dans tout ça, c'est que personne individuellement ne contrôle le processus global. Il faut reconnaître que tous, on souhaiterait un processus

PDP qui soit amélioré. On a tous un rôle, une responsabilité par rapport à ça. Le conseil d'administration a sa part de responsabilité. Lorsque les recommandations arrivent, de les faire avancer aussi rapidement que possible pour qu'on puisse les faire mettre en œuvre rapidement.

La communauté a son rôle aussi pour l'élaboration des recommandations pour faire avancer ceci aussi rapidement que possible. Et ça dépend de la communauté, s'il incombe à elle de gérer ceci. Donc, il y a tout un processus à cet effet, et nous avons tous un rôle dans la mise en œuvre, l'IRT et comment tout ceci se met en place. Donc il faut faire un peu le tri dans tout ça. Je sais que c'est une priorité. Je vais laisser Kurtis nous parler de la partie org, de leurs priorités, Mais nous sommes tous préoccupés par ce même sujet. Je pense que j'ai répondu à la question sur l'utilisation malveillante du DNS, mais j'ai peut-être raté d'autres choses. Toutes mes excuses.

CHRIS BUCKRIDGE

Mason, si vous voulez peut-être réagir.

MASON COLE

Oui, merci Jim pour cette contribution tout à fait utile. Deux choses. Je crois qu'on est tous d'accord sur les délais de PDP, l'impact des PDP sur l'ICANN et sur les ressources de la communauté. Nous avons entendu très clairement cette semaine

que les ressources sont limitées. Il faut faire attention à la quantité de travail qu'on entreprend et la CSG l'a bien compris.

Maintenant, deuxième point, par rapport à ce que vous avez dit, si par exemple, on devait avoir un comité permanent pour l'utilisation malveillante du DNS à la GNSO. Donc la CSG se porte bénévole pour faire le travail. Nous pensons que ce serait un outil utile et il aurait un impact positif sur le DNS, et cela serait bénéfique pour ceux qui seraient présents. Donc j'apprécie beaucoup. Merci.

KURTIS LINDVQUIST

Si on parle du DNS, tout le monde partage les mêmes préoccupations et c'est pour cela que des outils sont développés au sein de la communauté pour traiter cette question. Bien sûr, le rapport thématique est en cours de manière rapide parce qu'on comprend tous l'urgence de cette question. On comprend également la nécessité de faire des progrès et de manière rapide, et nous allons travailler là-dessus. Nous allons donc soutenir tous les processus qui iront dans ce sens, parce que c'est une priorité pour l'organisation ICANN. Nous avons Domaine Metrica et d'autres outils qui aident la communauté à faire face à l'utilisation malveillante du DNS.

Pour ce qui est de l'élaboration de politiques, je vais rebondir sur quelque chose qu'a dit James. Donc l'élaboration de politiques, cela est fait par la communauté, et l'organisation ICANN ne fait que soutenir ce travail qui est fait par la communauté et mettre en œuvre ces politiques. C'est ce que nous faisons. Avant Mumbai,

nous allons élaborer une présentation facile à comprendre, où l'on fera le point sur les politiques en cours, où elles en sont, afin que l'on puisse comprendre quelles sont les difficultés, non seulement pour indiquer les difficultés, mais aussi pour voir de quelle manière nous pouvons améliorer le processus dans son ensemble d'élaboration de politiques. Et donc, l'idée, c'est de voir en toute transparence quels sont les points qui peuvent être améliorés.

Mais comme je l'ai dit, les politiques ne sont pas élaborées par l'organisation ICANN. Elles sont élaborées par la communauté. Nous soutenons ce processus d'élaboration de politiques, bien sûr, et c'est notre rôle et c'est notre engagement. Chris, s'il vous plaît.

CHRIS CHAPMAN

Je voulais tout d'abord ne pas me concentrer sur ce que ne fait pas l'organisation. Je voulais d'abord parler du plan stratégique. Il ne s'agit pas d'un document de l'organisation ICANN. C'est une opportunité de rappeler cela à tout le monde. Le plan stratégique, Bien sûr, l'organisation y a contribué. Mais le conseil d'administration a mis au point un comité pour s'occuper du plan stratégique qui a travaillé pendant un an et demi, et nous avons mené des consultations auprès de la communauté. Et finalement, il s'agit d'un document adopté par le conseil d'administration, présenté à la communauté pour obtenir son avis. Et donc, en fin de compte, c'est un document élaboré par le conseil d'administration et l'ICANN. Mais la communauté a eu de multiples opportunités de le peaufiner et finalement, c'est un document qui appartient à la

communauté. Donc, c'était l'occasion pour moi, en tant que coprésident de ce groupe, de faire passer ce message.

CHRIS BUCKRIDGE

Je pense qu'il y a deux vérités ici. D'un côté, il y a un progrès effectué dans le domaine du DNS, et je pense que Kurtis a parlé de la vitesse à laquelle l'organisation ICANN et le personnel travaillent là-dessus, et également la manière dont les équipes de la communauté travaillent là-dessus. Je pense que cette urgence est tout à fait évidente pour tous. Mais ceci dit, il est vrai également qu'il est important de maintenir la pression par rapport à cela, et nous apprécions donc la persévérance de la BC par rapport à ce sujet. Merci. Mason.

MASON COLE

Merci Chris. Merci de cette reconnaissance. Vous avez tout à fait raison. Ces deux vérités sont vraies en même temps. Du côté de la CSG, c'était vraiment important de voir comment l'idée de ce PDP s'est formé et le fait d'envisager un PDP en la matière. Nous, nous représentons une partie de la communauté et c'est pour cela que nous avons l'obligation de signaler lorsqu'il y a un problème qui persiste. Donc, j'apprécie que vous ayez reconnu cela. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE

Philippe, allez-y.

PHILIPPE FOUQUART

Merci beaucoup. Par rapport à ceci, je voudrais revenir sur ce que nous avons dit au tout début, la responsabilité du conseil d'administration de la GNSO par rapport à ceci. Mais pour ce sujet en particulier et au-delà de la question des PDP, je pense que la question de l'utilisation malveillante du DNS – et vous ne serez pas surpris, cette question est vu comme un test de crédibilité pour l'ICANN, comme quelque chose qui n'est pas limité au PDP. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Donc cela va bien au-delà du mandat de l'ICANN. Les preuves anecdotiques par rapport au fait que la confiance décroît par rapport à cette question. Et donc nous pensons que c'est pour cela qu'il est important de soulever cette question dans le contexte de cette discussion. Donc, en revenant à ce que j'ai dit par rapport à la durabilité, le point numéro deux, la résilience. Excusez-moi. Je pense que cela est important dans ce contexte.

CHRIS BUCKRIDGE

Jim, voulez-vous répondre?

JAMES GALVIN

Je veux que cela reste un partage d'information et je ne veux pas que cela puisse s'interpréter comme une attitude défensive. La partie la plus difficile de l'abus du DNS, c'est qu'il y a tout un groupe d'éléments qui sont compris dans l'abus du DNS. Et quand on parle de l'abus du DNS, il y a plusieurs éléments. La définition de l'abus du DNS essaie de voir de quoi il s'agit. Nous avons eu des amendements au niveau des contrats qui spécifient très bien de

quoi on parle lorsqu'on parle de l'utilisation malveillante du DNS ou abus du DNS. Et donc nous sommes d'accord que pour changer cela, il faudrait un PDP. Ensuite, il y a la question de l'atténuation pour voir s'il y a des activités en cours, c'est-à-dire, d'un côté, ce à quoi vous faites attention et de l'autre côté, il y a les activités d'atténuation. Quelles sont donc les preuves que l'on peut collecter par rapport aux actions qui doivent être mises en place? Et bien sûr, nous avons des définitions par rapport à cela qui figurent en fait dans les exigences que l'on a incorporées dans les contrats. Et donc le département de la conformité contractuelle a fait son travail.

Nous sommes en train de travailler là-dessus avec les bureaux d'enregistrement. Et donc, on tire des enseignements de toutes ces activités qu'on met en place. Il est important que les amendements qui existent déjà soient donc ceux qui nous montrent la direction vers où on doit se diriger pour les bureaux d'enregistrement et les opérations de registre et voir qui fait quoi. En ce moment, les rapports sont adressés aux bonnes personnes, mais ce qui de ces rapports ou ces signalements sont pris en considération, cela relève des opérateurs de registre ou des bureaux d'enregistrement. Donc, il y a d'autres discussions à avoir par rapport à cela.

Donc, ce que l'on doit garder à l'esprit, et on n'a pas fait trop attention à cela, c'est quelque chose qui découle des discussions en matière de sécurité. Au SSAC, lorsqu'on parle d'abus ou d'utilisation malveillante du DNS, c'est la question du délai de réponse. Donc, il faut limiter ce temps de vie, cette durée de vie des

noms malveillants. Et donc, et cela est en lien avec les actions à mettre en place. Mais bien entendu, l'important, c'est de pouvoir mettre fin à cet abus dans les meilleurs délais. Nous avons des outils qui commencent à exister, qui nous aident en ce sens. Mais à quel moment utiliser ces outils? Cela fait partie d'une discussion que nous devons encore avoir. J'encourage donc à traiter cette question en prenant en considération ces trois éléments. Voilà ma contribution. J'espère qu'elle est utile.

PHILIPPE FOUQUART

Merci. C'est très utile. Pour ce qui est de la dernière partie de ce que vous venez de dire, il y a beaucoup de cas où nous nous rendons compte qu'il faut une poignée de secondes pour enregistrer un nom de domaine malveillant, et cela prend six mois pour pouvoir le suspendre. Donc, ce type de raisonnement est de mieux en mieux compris pour les PDP. Et je pense que cela est prometteur.

JAMES GALVIN

Pour rebondir sur ce que vous venez de dire, il est facile de prendre des exemples. Par exemple, vous avez parlé de six mois pour pouvoir suspendre un nom de domaine. Mais il est important de comprendre ce que vous mesurez. Quel est le moment de début de l'action malveillante et le début de fin? Ce signalement, on doit le recevoir pour pouvoir mettre en place une action. Il doit y avoir une évaluation de ce signalement pour pouvoir suspendre un nom de domaine, par exemple. Je ne sais pas. Je pense qu'il y a plusieurs éléments là-dessus qui nécessitent une réflexion plus poussée.

Certaines personnes sont meilleures à ces activités que d'autres parce qu'elles ont une tendance à être proactive. Donc, il y a une discussion ouverte par rapport à ceci au niveau des politiques. Et donc il faudrait savoir quoi et quand. Les outils existent, mais nous devons poursuivre ces discussions et nous devons être très prudents lorsqu'on va mesurer des choses. Il faut voir quel a été le moment du début et de fin d'un abus? Autrement, cela fait que les discussions se fassent dans le flou. Il faut avoir ce type de détails.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci Jim. Nous sommes à la moitié de notre réunion. C'est peut-être le moment d'avoir d'autres opinions. Kurtis?

PHILIPPE FOUQUART

Je m'en remets à Mason pour voir si tu veux continuer avec les autres points. John peut nous aider peut-être à passer en revue ce qui reste sur l'ordre du jour.

JOHN MCELWAINE

Je pense qu'il est important au sein de la communauté de l'ICANN, où l'on a un consensus. Nous sommes d'accord sur un grand nombre de points avec le BC. Ensuite, défendre le modèle multipartite dans le contexte du SMSI+20. Et donc, nous croyons que l'ICANN doit continuer à promouvoir un Internet unique et un modèle multipartite pour la prise de décision. Le conseil d'administration doit prioriser son implication dans le dialogue multipartite. L'IPC soutient les efforts pour résister à la

fragmentation de l'Internet, mais nous pensons qu'il faut agir vite sur des questions telles que l'accès légitime aux données d'enregistrement. Ce sont des préoccupations de la communauté. Et donc ce sont des actions qui doivent être pilotées ou menées, promues par la communauté plutôt que par les gouvernements.

Pour ce qui est de certains points spécifiques. Premier point, nous devons nous engager pour atténuer les abus, pour protéger les consommateurs. Nous promouvons donc les actions, ce type d'actions, non seulement parce que la réputation et la confiance de ces marques peut être affectée. Par exemple, un hameçonnage va être plus efficace sur une marque qui est très connue. Et selon l'IPC, l'atténuation de l'abus de DNS doit être une priorité des efforts de la communauté. Le conseil d'administration et l'Organisation doivent appliquer les nouvelles clauses du contrat et poursuivre avec les discussions qui aboutiront au lancement d'un PDP sur l'appui du DNS.

Pour ce qui est du plan stratégique, les objectifs de stabilité sont importants et nous pensons que cela est en ligne avec les appels à maintenir la sécurité du DNS. Point numéro deux, c'est l'amélioration de l'accès aux données d'enregistrement et leur exactitude. Nous pensons que l'accès à ces données d'enregistrement est vital pour les forces de l'ordre et pour la sécurité en ligne. En 2026, l'ICANN a mis la priorité sur l'exactitude des données d'enregistrement et nous avons entendu des annonces par rapport au RDRS. L'IPC note que les réglementations de l'Union européenne se réfèrent également à ce type

d'enregistrement, et le conseil d'administration doit s'assurer que le nouveau système RDRS puisse répondre aux besoins de la communauté. Cela va dans le sens du plan stratégique et objectif stratégique de l'ICANN pour permettre l'utilisation responsable des données.

Quant au SMSI+20, donc faire l'équilibre entre la protection de la vie privée, la politique publique, la coopération sur la cybercriminalité et la protection de la propriété intellectuelle. Ensuite, autre priorité renforcer les mécanismes de protection des droits dans la politique de noms. S'assurer une protection robuste pour les droits de la propriété intellectuelle et des marques, c'est une priorité pour l'IPC. L'IPC demande au conseil d'administration d'effectuer des recommandations ou de mettre en place la recommandation de la phase 1 IRT et de s'assurer que toute révision de l'IRT, s'il y en a qui sont faites cette année, sont faites de manière à s'assurer que la politique de consensus n'est pas sapée par les détracteurs. Donc, vous voyez que c'est aligné par rapport à ce que vous avez déjà entendu. Mais dans cette communauté, il est toujours bon de voir où est le consensus, au moins au sein de la CSG. Je suis là pour répondre à vos questions.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci beaucoup, John. Je regarde mes collègues. Y a-t-il des commentaires ou des réflexions par rapport à tout ça? On a déjà parlé du RDRS, de la procédure avec d'autres groupes également. Il y a des progrès qui sont faits dans les discussions à ce sujet. Je

vois que Becky s'approche du micro. J'imagine que peut-être qu'elle souhaite dire quelque chose.

BECKY BURR

Puisque la conversation est ouverte, parlons des messages qu'on a reçus sur le RDRS. Je crois qu'il y a beaucoup de scepticisme. Si je ne me trompe pas par rapport à ça, le conseil d'administration va réfléchir à une résolution jeudi pour continuer de financer et de faire fonctionner le RDRS pendant presque deux ans de plus ou jusqu'à deux ans de plus. Et simultanément, il y aura une politique qui sera publiée, une politique d'alignement pour voir comment passer de la situation actuelle à un ensemble d'EPDP Phase 2A, recommandations du SSAD, le Comité permanent du RDRS et son rapport, beaucoup de conversations que nous avons eues sur la base de ce que la communauté a demandé. Donc, les recommandations de politiques, l'ensemble des recommandations du SSAD, donc que tous les bureaux d'enregistrement soient obligés de participer à un système de demande de données.

Nous devons essayer de voir comment procéder, et nous espérons que, dans plusieurs des cas, le processus sera celui qui a été utilisé avec le Conseil de la GNSO. Vous le savez, John, dans le contexte de la prochaine série, on parle de politiques supplémentaires pour nous aider à faire le pont et dans certains cas, de nouvelles politiques devront être élaborées, certainement. Ceci étant, nous espérons pouvoir employer les apprentissages du système RDRS

pour en arriver à un système qui nous permet d'avoir une participation obligatoire par tous les bureaux d'enregistrement, conformément aux recommandations de la politique qui existe. Donc accès aux données d'enregistrement d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et nous pensons que c'est important et nécessaire pour faire avancer les choses par rapport à toutes ces questions qui sont complexes. Mais il nous semble que le RDRS devrait aller dans ce sens. Et la voie pour y arriver, c'est de continuer de le laisser en fonction pendant encore deux ans.

MASON COLE

J'aimerais être clair sur une chose. L'IPC apprécie que le conseil d'administration écoute toutes ces questions. Le conseil d'administration, je pense, comprend bien que, du point de vue du requérant, il y a un certain nombre de problèmes, parce que vous avez mentionné la participation obligatoire, vous avez parlé d'un processus simple avec les formulaires. Et donc, dans la mesure où on est en réunion ouverte à l'IPC, lorsqu'on a parlé des règles qui déterminent le fonctionnement du RDRS, lorsque la communauté aura compris ce qui fait une bonne demande, ce qui doit être contenu dans une bonne réponse à cette demande. Donc si on avance dans ce sens, on aura un système plus utile pour effectuer les requêtes de demande d'enregistrement. Et donc nous apprécions.

JAMES GALVIN

J'aimerais ajouter quelque chose par rapport à une question connexe. Vous avez parlé d'abus de la propriété intellectuelle et du lien avec l'utilisation malveillante du DNS. Il y a toute une discussion sur le RDRS pour garantir une homogénéité des requêtes. Quel est le processus? Etc. C'est une question. Mais n'oublions pas non plus par la suite la question suivante. J'avais moi-même pensé que l'abus de la propriété intellectuelle, en fait que c'était quelque chose qui s'ajoutait à la définition de l'utilisation malveillante du DNS dans le cadre des amendements.

Donc, le conseil d'administration comprend bien le problème de l'abus de la propriété intellectuelle, mais pour l'instant, nous n'avons pas les outils pour gérer ceci. Et donc ce serait un processus politique, ce serait un processus de la communauté de manière à déjà comprendre et à créer cette idée que l'abus de la propriété intellectuelle fait partie de l'abus du DNS et donc il faudrait que ceci puisse être fait.

JOHN MCELWAINE

Je comprends bien qu'il faudrait qu'il y ait un processus de politique. Ce n'est pas une question simple, c'est très clair et c'est ce que disait Mason. Il faudrait qu'il y ait un comité permanent, un groupe diversifié d'opinions et de perspectives qui soient rassemblées pour prendre cette décision. Peut-être que c'est une tâche que la communauté pourrait entreprendre. Et les infractions pourraient être un moyen de permettre de parler d'abus du DNS.

KURTIS LUNDVQUIST

Oui, on en a parlé au GAC. Il y a l'utilisation du système et ensuite, il y a les politiques qui sous-tendent le système. Et vous avez fait allusion à ça. Donc au GAC, on disait qu'il y a beaucoup de feedback sur l'utilisation du système. Mais avant, il faut savoir quelle est la trajectoire de tout le système et qu'est-ce que c'est que cet outil avant d'aller plus loin.

CHRIS BUCKRIDGE

Je ne vois rien d'autre. Donc Philippe, le sujet suivant.

PHILIPPE FOUQUART

Donc le troisième point, le dernier point que nous souhaitons couvrir, c'est l'effort continu sur la révision des révisions et nos attentes, à la fois par rapport au premier effort de révision et par rapport au travail qui se fait actuellement. L'ISP et puis même, toute la CSG espérait que, à certains moments, on pourrait peut-être prendre un peu de recul et réfléchir à la structure et aussi aux interactions entre les différentes SO. Nous apprécions. Il y a certaines réserves par rapport à cela, mais je crois qu'il est important de parler de la substance à ce stade. Nous serions en faveur d'un format assez large pour en parler. Et je reviens à ce que je disais tout à l'heure, à savoir la pertinence de cette organisation à l'avenir. Apparemment, il y a un manque de lien entre l'organisation – je parle là de manière très large – et l'écosystème

de l'Internet. Donc pour ça, j'aimerais passer la parole à Osvaldo qui va nous parler, je ne sais pas si on peut dire, de la frustration, c'est trop fort, mais en tout cas, notre réaction initiale par rapport à cet effort de révision des révisions.

OSVALDO NOVOA

Je suis un des deux représentants de la CSG à cet effort de révision des révisions au groupe intercommunautaire. Un des problèmes qu'on a, c'est la structure des révisions. Cela ne semble pas important pour certains des membres du groupe. Nous pensons que d'un côté, la révision est fondamentale. L'idée de la révision dans n'importe quelle organisation est fondamentale. Mais après voir le passé, est-ce qu'on correspond aux objectifs pour l'avenir? La structure. Est-ce que la structure correspond à la finalité? Est-ce que la structure est adéquate par rapport à l'environnement en évolution dans lequel nous sommes? Donc je crois qu'il est important de considérer ces questions pour nous, en tout cas pour l'ISPCP, et c'est un sujet un peu frustrant depuis déjà un certain temps. Donc voilà pourquoi au sein du groupe, on essaie de voir ce qui est important et moins important.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci d'avoir mentionné ceci. Il y a deux ans, lorsque j'ai fait mes premiers entretiens pour ce siège au conseil d'administration, on m'avait demandé ce que je pensais de la révision holistique et je ne me rendais pas compte à quel point cette question est complexe. Et ça fait deux ans que je comprends mieux ce qui se passe. Et

j'aimerais vous dire que ça a été une des questions dans les réunions avec le CSG, lors des réunions de l'ICANN. J'en ai fait partie. Donc maintenant, je comprends bien l'importance de la question. Je voulais également mettre l'accent sur le principe selon lequel l'ICANN, en tant qu'institution, doit être capable d'évoluer. Je pense qu'on doit garder cela à l'esprit. Mais je ne veux pas parler trop en détail de cette révision des révisions. Je vais passer la parole à Becky.

BECKY BURR

Je pense que je peux parler de la question de manière générale, mais il serait bien de clarifier un point. D'après ce que je me souviens de la raison pour laquelle nous menons des révisions, c'est parce que la révision était sur la liste.

PHILIPPE FOUQUART

Vous me permettez? Merci Becky, parce que c'est exactement ce que j'ai compris. Je crois que c'était pendant la semaine de préparation ou une autre session. C'était exactement ce que j'avais compris. Il y a eu une question par rapport à la structure des révisions et les révisions structurelles. Je pense que le cadre était suffisamment bon pour déterminer si la structure était suffisante pour continuer avec les révisions. Je pense que je mélange un petit peu les choses, mais vous voyez un petit peu à quoi je fais référence. Je pense qu'un certain nombre de personnes ont interprété les choses comme nous, on l'a interprété, mais il semblerait qu'il y a une certaine vérité là-dessus. Donc, c'est les

retours que nous avons reçus de manière collective. C'est que raisonner autour de la structure n'est pas tout à fait le bon raisonnement et ne fait pas partie de cela.

BECKY BURR

Je vais essayer d'être prudente. Je ne crois pas que la révision des révisions, enfin qu'une révision structurelle fasse partie de la révision des révisions. Je ne pense pas qu'il y ait de désaccord par rapport à cela. La question est de savoir pourquoi menons-nous des révisions? Mettons-nous d'accord par rapport à cela et ensuite, comment nous allons les mettre en place. Nous pouvons tous avoir des idées, mais quand on voit pourquoi on mène des révisions, l'une des réponses principales, je crois, est celle de vérifier que la structure répond bien aux objectifs qui ont été fixés. Je n'ai pas le document devant mes yeux, mais Jim, vous me corrigerez si je me trompe. Mais mon point de vue, c'est que rien dans ce document ne dit des structures. Les révisions structurelles ne font pas partie des révisions.

OSVALDO NOVOA

La révision des structures et des composantes. Il y a eu des discussions par rapport à cela pour voir ce que l'on pouvait inclure là-dessus et quel était le concept de structure. Mais actuellement, cela figure dans l'un des objectifs des révisions. J'aurais voulu introduire davantage de détails. Il y a le point 1.8 qui a une liste à puces, mais on a décidé de laisser les choses comme ça.

BECKY BURR

Moi, je me débarrasserai de toute la liste à puces et je garderai que les points principaux.

JAMES GALVIN

Il y a une distinction importante que je voudrais faire. D'après ce que j'ai compris par rapport à la question de la structure, l'objectif du CCG est de se pencher sur un certain nombre de choses et de prendre une décision de continuer ou pas. Et notre objectif est d'analyser l'objectif des révisions et ce que ces révisions incluent. Pour moi, ce qui est important, c'est que la révision de la structure des révisions de l'ICANN, c'est quelque chose que le CCG doit inclure et ensuite, décider s'il agit là-dessus ou pas. De mon point de vue, ce n'est pas un engagement de dire qu'une révision de la structure de l'ICANN sera incluse dans les résultats de ces discussions.

Donc, l'objectif du CCG est d'examiner les résultats des révisions précédentes, y compris la structure de l'ICANN. Mais je ne pense pas que le document avec les objectifs inclut la révision de la structure de l'ICANN, au moins pour le moment. Il faudrait voir après, dans la deuxième partie de nos discussions. Je vais m'arrêter là.

OSVALDO NOVA

Vous avez tout à fait raison. Pour le moment, nous avons un document préliminaire qui porte sur l'objectif des révisions. Rien d'autre. Nous devons définir ce sur quoi porteront les révisions et

comment le faire. À mes yeux, et je parle à titre personnel, je pense qu'il y a une certaine réticence à extraire certaines révisions. C'est un sentiment personnel qui peut ne pas être partagé par d'autres personnes, donc une certaine réticence à faire des révisions structurelles.

JIM GALVIN

Je pense qu'il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un document préliminaire, celui qui porte sur l'objectif des révisions. C'est un document préliminaire et personnellement, j'espère que ce document préliminaire va évoluer, que l'on passera à une deuxième étape où l'on va entamer des discussions. Et à ce moment-là, on pourrait peut-être modifier certains objectifs. Ce document est un document d'orientation pour le moment ou au moins c'est la façon dont je le vois. Peut-être qu'il y a des personnes qui ont des points de vue différents. Merci.

LEON SANCHEZ

Merci M. Osvaldo. J'aimerais partager quel est mon sentiment par rapport aux discussions que l'on a eu sur la liste de diffusion du CCG. Je ne partage pas l'impression qu'il y a une réticence à inclure les révisions structurelles, mais je vois qu'il y a une certaine résistance ou réticence à avancer trop vite et commencez d'ores et déjà à parler de ce que l'on va inclure ou pas – les révisions structurelles. Comme cela a été dit avant dans nos discussions avec le CCG. À ce stade, nous essayons de définir l'objectif de ces révisions. Comme Jim l'a bien dit, dans un deuxième temps, nous

pourrions définir un ensemble de révisions que nous voudrions mettre en place. J'ai l'impression que cette résistance ou cette réticence, c'est par rapport au fait d'avancer trop vite. Ne nous ne pouvons pas nous pencher sur ce sur quoi nous allons porter les révisions avant de définir quels sont les objectifs des révisions. Donc, je pense qu'on ne peut pas parler de quelque chose alors que l'on doit tout d'abord définir les objectifs.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci. Je sais que les membres du conseil d'administration suivent de très près ces discussions et le travail du CCG. Merci à James et aux représentants de ce groupe qui sont ici, et nous suivons de près les discussions de cette semaine. Je pense qu'il y en aura une jeudi. Et donc, si vous vous intéressez à cette question, assurez-vous de participer à ces réunions. Il nous reste quelques minutes. Je vous redonne la parole, Philippe.

PHILIPPE FOUQUART

Je pense que nous avons abordé tous les points que l'on voulait aborder. Et donc, pour clore de notre côté, nous voulons remercier les membres du conseil d'administration de nous donner cette occasion de discuter avec vous qui est très utile. Et je ne veux également remercier les membres du conseil d'administration qui nous quittent – Becky, Chris et Maarten – avec qui nous avons eu une excellente relation. Nous avons toujours apprécié non

seulement le fond des discussions, mais aussi la forme, mais aussi le fond des discussions. Merci beaucoup.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci Philippe. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci. C'est toujours un plaisir de parler avec le CSG. Merci pour cette discussion ouverte et franche, et j'espère vous revoir à Bombay. Tripti, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter.

TRIPTI SINHA

Merci à tous. Cette discussion a été excellente. Merci d'avoir rendu hommage à ces membres du conseil d'administration qui vont nous quitter. Je n'y crois pas encore Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]